



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 30/11/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011  
D-2011/677**

***Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)*

**Excusés :**

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Maintenance du logiciel de gestion des taxes de la Direction de la Voie Publique. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2008, les services de la Direction Générale de la Vie Urbaine et la Proximité utilisent avec satisfaction les logiciels R2T Gestion des Taxes et R2T Mobilité, édités par la société ANALOGON.

L'outil de gestion des taxes gère à la fois les taxes de droit de voirie, les taxes annuelles de voirie, la taxe locale de publicité extérieure, les périls et les incivilités telles que les dépôts sauvages, les affichages non autorisés ou tout autres événement qui nécessite une intervention de la Propreté pour le nettoyage. Il permet également d'assurer le suivi financier des règlements des redevables et le suivi des réclamations. En complément, et pour faciliter le travail des agents sur le terrain, le logiciel mobilité, téléchargé sur des assistants personnels, facilite le contrôle et le suivi de terrain.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ces progiciels, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société ANALOGON, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ayant pour objet la maintenance corrective et évolutive du système, l'acquisition éventuelle de licences, de modules complémentaires et de prestations d'accompagnement (formations, assistance ...).

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour un an et pourra être tacitement reconduit trois fois. Le montant annuel de la maintenance est estimé à 11.500 euros HT soit 13.754 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35 II 8 et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 articles 205, 2031, 6184, 232 et 6156.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**